

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-02-047

**EXONERATION DE LOYER
DU 3^{EME} TRIMESTRE 2020
FAITE AUX ENTREPRISES
OCCUPANTS LES
BATIMENTS 1, 6 ET 9 DU
QUARTIER ORDENER A
SENLIS**

**SEANCE
DU 25 JUN 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 32

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
17 Juin 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Véronique PRUVOST-BITAR**

L'an deux mille vingt, le Jeudi vingt-cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé) ;
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents, 12 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur l'exercice de la compétence développement économique concernant les bâtiments n° 1, 6 et 9 du Quartier Ordener. Au regard de la crise sanitaire et de l'obligation de confinement imposée aux entreprises dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, il est nécessaire d'intervenir afin de soutenir les entreprises et pour sauvegarder les emplois attendants.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise peut décider d'exonérer de loyer les entreprises (les charges locatives restant à la responsabilité des entreprises) occupant les locaux des bâtiments 1, 6 et 9 du Quartier Ordener pour une période de trois mois. L'exonération portera sur le 3^{ème} trimestre 2020, période de reprise d'activité.

Délibération

Vu la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2020-29 du 23 Mars 2020 dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise modifiés par la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-CC-07-099 en date du 25 Septembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2019-CC-06-106 du Conseil Communautaire en date du 12 Septembre 2019, instituant la tarification relative à la location des bureaux et salles de réunion des bâtiments 1,6 et 9 du Quartier Ordener ;

Considérant la nécessité de soutenir les entreprises des bâtiments 1, 6 et 9 du Quartier Ordener relevant de la compétence développement économique, notamment en termes de trésorerie,

Considérant la proposition effectuée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** l'exonération des loyers du 3^{ème} trimestre 2020 des actuels locataires des bâtiments 1, 6 et 9 du Quartier Ordener à Senlis,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le **13 JUL. 2020**
ID : 060-200066975-20200625-DEL2020CC02047-DE

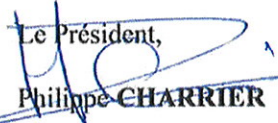
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **08 JUL. 2020**
Et de l'affichage le : **13 JUL. 2020**

Pou...
Fait à Senlis,
Le **08 JUL. 2020**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Le Président,

Philippe CHARRIER

